

**Présents** : Tous les membres en exercice, sauf :

**Absent(s)** : Michel BLASER – Catherine DURY – Hélène GUYON – Christian MICHAUD – Denis MOREL

**Secrétaire de séance** : Elise MICHAUD

## L'ORDRE DU JOUR

### **1. Ressources Humaines**

- Mise en place du RIFSEEP
- Création poste Auxiliaire de soins
- Mise à jour tableau des emplois

### **2. Finances**

- Affectation des résultats Budget EHPAD de 2016
- DM sur Budget 2017 EHPAD
- DM sur Budget 2017 CIAS
- Point sur les finances de l'EHPAD
- Forfait produits d'hygiène pour l'EHPAD

### **3. Schéma d'accessibilité des services au Public**

### **4. Point sur la Maison des Séniors**

### **5. Point sur les voyages séniors avec ANCV**

### **6. Communications et questions diverses**

Pascal GAROFALO souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et présente l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Valérie PETIT-DROSSARD procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président propose de débiter la séance.

Il propose Elise MICHAUD d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Il demande à ses collègues s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du 26 octobre 2017. Aucune remarques n'étant formulées, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

## Ressources Humaines

- **Mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Pascal Garofalo RAPPELLE QUE Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est composé de deux parties :

- l'Indemnité de Fonctions de sujétions et d'Expertise (IFSE) part fixe
- le Complément Individuel (CI) Part variable

Il explique que nous avons l'obligation de déterminer les plafonds applicables à chacune des deux parts du RIFSEEP et d'en fixer les critères d'attribution.

Il indique qu'il a validé la proposition de Maryse CHAVANT et de Valérie PETIT-DROSSARD pour la mise en œuvre de ce nouveau régime pour l'EHPAD. Cette proposition a été soumise au Comité Technique du Centre de gestion. Lors de sa séance du 28 novembre 2017, le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable.

Il nous appartient donc de fixer ces modalités de mise en œuvre de l'IFSE et du CIA par délibération. La délibération doit définir le montant plafond pour chacun des groupes de fonctions dans la limite du plafond global constitué de la somme des deux parts RIFSEEP = IFSE+CIA

**Pour l'EHPAD, le RIFSEEP est la refonte du régime indemnitaire existant pour le personnel administratif et les agents sociaux.**

Pour exemple :

En 2017 un agent social qui percevait 30 € de IAT par mois + la prime de fin d'année (13<sup>ème</sup> mois) de 1 500 €, soit 1860 € de primes

En 2018 avec la mise en place du RISEEP, il va percevoir IFSE : 72 € par mois + le CIA en novembre de 1000 €, soit 1864 €

Maryse CHAVANT explique que la mise en place du RIFSEEP ne concerne pas encore les agents relevant du médico-social : IDE, AS, médecin, psychologue...

Afin d'harmoniser les critères et ne pas créer de différence de traitement entre les agents, nous reprenons les mêmes critères d'attributions de l'IFSE pour le personnel AS et IDE qui continue de percevoir les primes du régime antérieur existantes.

Elle rappelle que le personnel de la Maison de retraite en cas d'absence pour maladie doit être remplacé. Elle propose que les primes soient réduites au prorata-temporis dès le premier jour pour tous les congés maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée et grave maladie, le congé pour accident de service et la maladie professionnelle. Maryse CHAVANT propose également de verser l'IFSE aux agents contractuels de droit public au-delà de 3 mois de présence dans l'année civile continue ou discontinuée.

Le part variable du Complément Individuel qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent sera attribué après les résultats des entretiens individuels.

Le conseil d'administration suit l'avis favorable du Centre de Gestion du Jura et valide à l'unanimité les critères du RIFSEEP pour l'EHPAD.

- **Création d'un poste d'auxiliaire de soins à temps complet**

Lors du CIAS du 26 octobre dernier, pour les besoins du service Maryse CHAVANT avait souhaité la transformation du poste d'auxiliaire de soins (aide-soignante) à temps non complet (0.70 ETP) en temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le comité technique a validé la suppression du poste d'auxiliaire de soins à 0.70 ETP. Le Président propose donc la création du poste d'auxiliaire de soins à temps plein.

L'agent à qui nous proposons ce poste demande un temps partiel sur acceptation de l'autorité à 0.90 ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Président rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Maison de Retraite et propose donc de mettre à jour le tableau des emplois dans ce sens au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil d'administration valide la proposition de tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour information, Pascal GAROFALO indique que le Centre de gestion a rendu un avis favorable pour la mise en œuvre d'astreintes pendant les fêtes de fin d'année pour décembre 2018.

## **Finances**

### **• Affectation des résultats Budget EHPAD de 2016**

Le Président propose d'affecter les résultats définitifs de l'EHPAD pour 2016 sur les 3 sections.

1. Résultat 2016 Hébergement : 62 025,79 euros
  - a) 50 000 affecté en réserve d'investissement cpte 10682
  - b) 12 025,79 au compte de réserve de compensation cpte 10686
  
2. Résultat 2016 Dépendance : 796,57 euros
  - a) 796,57 au compte de réserve de compensation cpte 10686
  
3. Résultat SOINS : 24 881,30 euros
  - a) 14 000 au compte de réserve de compensation cpte 10686
  - b) 10 881,30 en réduction des charges sur l'exercice 2018 car le plafond de notre dotation soins est atteint

Le conseil d'administration valide l'affectation des résultats 2016 de l'EHPAD à l'unanimité.

Le Président propose de prendre les Décision Modificatives (DM) suivantes :

### **• DM sur Budget 2017 EHPAD**

Reprise de subvention par rapport au DETR du SSI (système d'alarme) pour 2 452 €

### **• DM sur Budget 2017 CIAS**

CIAS : groupe 1 augmenté de 600 et groupe 67 diminué de la même somme

- a) Manquait 600 pour l'achat et la livraison des repas portage
- b) En trop 600 sur les charges exceptionnelles

### **• DM sur Budget 2017 Maison de santé**

MAISON DE SANTE : groupe 1 augmenté de 4 100 euros et groupe 66 diminué de la même somme

- a) Manquait 1500 en électricité – cpte 60612-
- b) Manquait 1600 pour le combustible gaz – cpte 60621-
- c) Manquait 1 000 pour le cpte services bancaires – cpte 627-
- d) En trop 4 100 sur le compte charges financières – cpte 66-

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité les propositions de Décision Modificatives sur les Budgets 2017 de l'EHPAD, CIAS et Maison de Santé.



## Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Jean-Pierre BROCARD explique que le SDAASP est élaboré pour 6 ans. Ce schéma d'amélioration de l'accessibilité aux services montre que notre territoire manque d'une maison des services. Nous avons donc l'opportunité d'ouvrir une Maison des services dont l'objectif est d'accompagner la population dans ses démarches administratives en particulier lorsqu'elle nécessite de passer par internet. Un agent d'accueil serait présent 24 heures par semaine.

Des aides à l'investissement et au fonctionnement existent mais afin de minimiser les coûts, l'idée serait d'utiliser soit l'espace d'accueil de la Maison de santé où de nombreux services sont déjà présents (Maison de sa solidarité, CADA, RAMI, PRODESSA), soit les bureaux de la poste. Une réflexion doit être menée au niveau Communautaire

Le Conseil d'Administration du CIAS est d'accord sur le principe. Pascal GAROFALO propose d'inscrire ce projet à l'ordre du jour du prochain Bureau.

### Point sur la Maison des Séniors

Il indique que l'OPH a organisé le 7 novembre dernier la visite de 3 structures : Perrigny, Beaufort et Crançot.

Il était accompagné d'Elise Michaud et Marie-Christine LACROIX. Il fait circuler les photos des 3 structures.

La maison des Aînés de Perrigny semble la plus appropriée pour le site de Moirans en Montagne.

Synthèse de la réunion du mardi 16 janvier en présence de Mr BAILLY, Directeur de l'OPH du Jura, Mme SILVA, Marie-Christine LACROIX, Catherine SCAEFFER, Elise MICHAUD, Maxine BACCHETTI chargée de mission à la CCJS et Pascal GAROFALO.

OPH du Jura finance 1 200 €/m<sup>2</sup>

12 logements en 2 lots (6 et 6)

Logements T2 (55 m<sup>2</sup>) cuisine séjour 25 m<sup>2</sup> + 1 chambre de 12 m<sup>2</sup> + cellier + entrée + salle de bain

Logements T3 (71 m<sup>2</sup>) cuisine séjour 25.50 m<sup>2</sup> + 1 chambre de 12 m<sup>2</sup> + 1 chambre de 10 m<sup>2</sup> + cellier + entrée + salle de bain

Le coût pour un T2 300 € et un T3 400 € sans les charges.

La maison existante pose problème car il y a de l'amiante. L'OPH ne veut pas prendre en charge sa déconstruction.

Une des solutions : mettre la maison en location ou la vendre – faire une estimation par une agence immobilière. Déconstruire l'atelier pour faire des parkings avec le produit de la vente de la maison.

3 architectes ont été retenus pour le projet suivant le cahier des charges de l'OPH : Perrigny, Orgelet et Oyonnax

La prochaine réunion sera consacrée au choix de l'architecte.

L'OPH inscrit ce projet pour le budget 2019.

## Point sur les voyages seniors avec ANCV

Jean-Pierre BROCARD indique qu'il s'est rendu à une réunion ANCV (Agence Nationale Chèques Vacances) le 14 décembre dernier avec Elise MICHAUD à Lons le Saunier.

24 000 bénéficiaires en 2010,  
72 000 bénéficiaires en 2017.

Les Bénéficiaires : avoir plus de 60 ans ou 55 ans si handicap, être retraité, ou sans activité professionnelle

Ce sont des séjours de 8 jours 7 nuits ou 5 jours et 4 nuits en pension complète, tout compris : excursion, animation, hors transport.

196 destinations en France.

Prix maximum séjours 8 jours / 7 nuits	Prix maximum séjours 5 jours / 4 nuits
397 € par personne OU 237* € par personne	332 € par personne OU 197* € par personne
avec 160 € d'aide de l'ANCV	avec 135 € d'aide de l'ANCV

L'aide est versée directement à la structure d'accueil.

Pour 2018, le séjour sera fin septembre en Alsace. Elise MICHAUD précise que les dossiers d'inscription seront disponibles à la fin de semaine en mairie. Date limite des inscriptions : le 16 février 2018.

Elise MICHAUD indique que 30 personnes non imposables ont pu partir en 2017.

La séance est levée à 19h30 heures.

Le Président,

Les Membres du CIAS

The image shows a collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are arranged in two groups, corresponding to the labels 'Le Président' and 'Les Membres du CIAS'. The signatures are varied in style and some are partially overlapping.